

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2016-60**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret fixant les conditions et modalités d'application des dispositions de l'article L. 432-2 du code des assurances relatives à l'octroi de la garantie de l'État pour les opérations d'acquisition par des entreprises françaises auprès de fournisseurs français en concurrence avec une entreprise étrangère bénéficiant d'un soutien public à l'exportation ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 29 juin 2016,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.**

Fait le 29 juin 2016.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Thomas GROH